



Membres de l'Alliance du Trèfle au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation



CHSCT FranceAgriMer

Le 14 juin 2018

Le CHSCT a été présidé par Christine AVELIN, Directrice générale.

L'alliance CFTC- CGC était représentée par Christine KLICH.

Présentation de la démarche de médiation professionnelle au SRH

Ce point fait suite au CHSCT extraordinaire du 30 avril 2018 concernant le mal-être des agents du SRH. Vous pouvez vous reporter au compte-rendu de l'alliance CFTC-CGC disponible sur l'espace CFTC de l'intranet.

Le prestataire qui va être en charge de ce dossier s'est présenté auprès des membres du CHSCT. Il s'agit de Mme GRILLET, consultante experte en RPS avec une expérience de plus de 15 ans.

La première phase, qui devrait débiter prochainement et se poursuivre jusqu'à septembre, concernera une série d'entretiens avec tous les acteurs concernés par ce problème mais aussi, si besoin, avec d'autres acteurs souhaitant s'exprimer (médecin de prévention, OS...). Ces entretiens seront menés dans le respect des règles (confidentialité, respect des acteurs, impartialité, neutralité...).

Pourront être entendus, à leur demande, les agents ayant quitté le SRH au moment des entretiens et les agents en arrêt maladie.

Ces entretiens doivent permettre de poser un diagnostic objectif de la situation.

La deuxième phase concernera l'élaboration d'un plan d'actions en concertation avec les OS, le médecin de prévention, etc. La médiation proprement dite n'est qu'une action parmi d'autres qui pourront être envisagées.

L'alliance CFTC-CGC a pris note du calendrier qui prend en compte les congés d'été. Elle insiste sur l'urgence de la situation. Une fois le diagnostic posé, le plan d'actions devra être défini et mis en œuvre rapidement afin ne pas laisser les agents en souffrance plus longtemps.

Restitution du rapport de l'enquête sur la qualité de vie au travail

Vous avez été 639 sur 1014 agents à répondre à ce questionnaire dans son intégralité. Les questionnaires commencés et non terminés n'ont pas été pris en compte.

Le prestataire choisi pour mener à bien la phase de réponse et de dépouillement a rendu un premier rapport incomplet et non exploitable mais permettant cependant aux membres du CHSCT d'avoir quelques données.

Le travail de la commission « Prévention du stress et du harcèlement au travail » sera d'analyser les résultats et de proposer des plans d'action afin d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des agents de FAM.

L'alliance CFTC-CGC vous tiendra informés au fur et à mesure de l'évolution de ce dossier.

Vos représentants :

- ✓ Pour la CFTC : Catherine ERNOULT-TOMASSO, 01 73 30 31 18 (catherine.tomasso@franceagrimer.fr) et Christine KLICH 01 73 30 21 18 (christine.klich@franceagrimer.fr)
- ✓ Pour la CGC : Olivier POUSSIN, 06 77 88 97 64 (olivier.poussin@efa-cgc.com)